

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 7 juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} juillet dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoints au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Brigitte VIGNON, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Bérangère DUBAR, Sylvie FAUVERGUE, Virginie BOCQUET, Samir EL AABBAOUI, Jean-Claude SZYPU-LA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Alain DAUBERCY a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN.
Françoise MORELLE a donné procuration à Zora ZOUAOUI.
Sylvain COLIN a donné procuration à Jacqueline DOHET.
Didier HOLT a donné procuration à Rémi MIQUET.
Lucile KOZAK a donné procuration à Angéla BAUDUIN.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvie FAUVERGUE, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2015.
- Prend acte des décisions prises du 31 mars 2015 au 26 juin 2015 en application l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Valide la convention relative à la formation d'élus avec le C.I.D.E.F.E. pour l'année 2015 pour un montant de 2 097 € T.T.C. au titre de l'exercice 2015.
- Valide la convention relative à la formation d'élus avec la F.E.C.I. pour l'année 2015 pour un montant de 900 € T.T.C. au titre de l'exercice 2015.
- Valide la Décision Modificative N°1 qui permet d'ajuster en écritures le B. P. 2015.
- Valide la cession au prix de 26 000 €, conformément à l'avis des Domaines, d'un terrain d'une surface approximative de 200 m2 (à parfaire par un géomètre) sis 13 rue Kléber (AL n°58).

A l'unanimité :

- Valide la cession au prix de 75 000 €, conformément à l'avis des Domaines, d'un terrain situé au Planty, entre les rues Mauriac, de Pleaux et Florent Evrard.
- Valide la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle, relative à un droit de passage sur le terrain situé 54 bis rue Francis de Pressensé, au profit de la parcelle sise au 56 rue Francis de Pressensé, les frais afférents à ce dossier étant à la charge du bénéficiaire de cette servitude.
- Valide la demande de prorogation du dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé auprès de la Préfecture, afin de bénéficier d'un délai supplémentaire dans la réalisation d'un diagnostic de l'existant et établir une programmation pluriannuelle de mise en conformité de nos bâtiments communaux ouverts au public.
- Valide la demande de démolition des logements sis 115 et 116 cité du Domaine, propriétés de Maisons et Cités.
- Emet un avis défavorable sur le projet d'installation classée pour la protection de l'environnement relatif à un élevage porcin sur la commune de Raimbeaucourt.
- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à une jeune sportive leforestoise pour sa participation aux championnats de France cadet de judo, en avril 2015.
- Fixe à 1 000 € la journée et 1 800 € les 2 jours consécutifs, la location de la Salle Courmont aux professionnels.
- Sollicite la participation financière de la C.A.H.C. à hauteur de 30 % du montant des travaux de rénovation thermique de la Médiathèque, dans le cadre du Fonds Communautaire aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.
- Valide le principe de la mise en œuvre du service civique au sein de la Collectivité.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour la mise en œuvre, avec le concours de Monsieur Christophe Lussier, d'une action thématique relative à la Grande Guerre, qui se déroulera du 19 septembre au 2 octobre 2015 à la Médiathèque Bernard Pivot.
- Valide le tarif pour le second semestre 2015, des manifestations culturelles organisées à la Médiathèque.
- Valide le tableau des emplois au 1^{er} juillet 2015.
- Valide le recours aux contrats d'apprentissage tels que présentés.
- Valide la rétrocession à l'agent concerné, de l'aide perçue au titre du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, afin qu'il puisse bénéficier de prothèses auditives.
- Adopte une motion de soutien à l'action de l'association « La Vie Active ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.